

-----

## DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ

### Séance du 28 novembre 2020

Le samedi 28 novembre 2020, le Comité syndical du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni à 9h30, sur la convocation qui a été adressée le 19 novembre par la Présidente du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Nombre de membres composant le Comité syndical : 158 correspondant à : 258 voix

Nombre de membres présents ou représentés : 104      Nombre de voix : 179

Secrétaire de Séance : Benoit BARANGER

### Adoption du règlement visio conférence

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement,

Vu l'Ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19

Vu la Charte 2008-2023 en vigueur,

Vu les statuts du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine en vigueur,

Vu le projet de règlement transmis avant la séance,

Résultat du vote :

- Nombres de voix pour : 167
- Nombre de voix contre : 0
- Nombre d'abstentions : 0

- ✓ Les membres du Comité syndical adoptent à la majorité les conditions d'organisation qui figurent dans le règlement joint et qui détaillent globalement la technologie retenue pour l'organisation et la prise de parole, le déroulement du scrutin, les conditions d'enregistrement et de conservation des débats.

Pour extrait certifié conforme.



La Présidente,

Sophie TUBIANA

Certifié exécutoire par le Président  
Compte-tenu de la transmission en  
Sous-préfecture et de la publication

Le 07 DEC. 2020

Accusé de réception en préfecture  
049-254902265-20201128-2020-14-CS-DE  
Date de télétransmission : 07/12/2020  
Date de réception préfecture : 07/12/2020

-----

## **DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAIN**

### **Séance du 28 novembre 2020**

Le samedi 28 novembre 2020, le Comité syndical du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni à 9h30, sur la convocation qui a été adressée le 19 novembre par la Présidente du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Nombre de membres composant le Comité syndical : 158 correspondant à : 258 voix

Nombre de membres présents ou représentés : 111      Nombre de voix : 201

Secrétaire de Séance : Benoit BARANGER

### **Approbation du projet de Charte 2023-2038**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement, et notamment les articles L. 333-1 et L. 333-4,

Vu le décret n° 2017-1156 du 10 juillet 2017 relatif aux parcs naturels régionaux, issu de la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages,

Vu la Charte 2008-2023 en vigueur,

Vu les statuts du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine en vigueur,

Vu la délibération 2018/14/CS du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine en date du 30 juin 2018 relative à la mise en révision de la charte et proposant le périmètre d'étude,

Vu la délibération de la Commission permanente de la Région Pays de la Loire en date du 23 novembre 2018 prescrivant la mise en révision de la Charte, arrêtant le périmètre d'étude et désignant le syndicat mixte comme la structure d'association, de consultation et de concertation de tous les partenaires pour élaborer la nouvelle Charte,

Vu la délibération de la Commission permanente de la Région Centre Val de Loire en date du 16 novembre 2018 prescrivant la mise en révision de la Charte, approuvant le périmètre d'étude et désignant le syndicat mixte comme la structure d'association, de consultation et de concertation de tous les partenaires pour élaborer la nouvelle Charte,

Considérant qu'une consultation du territoire et une concertation des partenaires ont été menées depuis 2018,

Considérant que préalablement à la saisine pour avis de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France, du Conseil national de la protection de la nature (CNP) et du Préfet de Région, il convient d'arrêter le projet de Charte ci-après annexé ;

-----

Considérant que l'adaptation de la méthode d'élaboration de la charte pour répondre aux conditions de travail imposées par la crise sanitaire n'a pas permis de prendre en compte dans l'arrêt du projet toutes les remarques formulées par les collectivités et partenaires,

Considérant que le premier semestre 2021, en parallèle de la phase d'avis engagée au niveau national, permettra à l'ensemble des collectivités du périmètre d'étude et des partenaires d'être à nouveau consultés en vue d'intégrer leurs remarques notamment sur la transition énergétique, le règlement de publicité et la Loire comme fil conducteur ;

Considérant le passage du projet de Charte prévu en Commission permanente de la Centre Val de Loire du 22 janvier 2021 ;

Considérant le passage du projet de Charte prévu en Commission permanente de la Région Pays de la Loire du 12 février 2021 ;

Considérant qu'il est nécessaire de mettre en place cette démarche en amont de l'enquête publique prévue au printemps 2022 ;

Résultat du vote :

- Nombres de voix pour : 146
- Nombre de voix contre : 11
- Nombre d'abstentions : 37

Les membres du Comité syndical :

- ✓ approuvent à la majorité le projet de Charte 2023-2038 du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine composé des documents suivants : rapport, plan de Parc et annexes règlementaires ;
- ✓ s'engagent à procéder à une nouvelle concertation avec les collectivités et partenaires du territoire du périmètre d'étude afin d'affiner le projet de Charte 2023-2038 du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine soumis à enquête publique.

Pour extrait certifié conforme.



La Présidente,

  
Sophie TUBIANA

Certifié exécutoire par le Président  
Compte-tenu de la transmission en  
Sous-préfecture et de la publication  
Le

08 DEC. 2020

Accusé de réception en préfecture  
049-254902265-202011  
28-2020-15-CS-DE  
Date de télétransmission : 08/12/2020  
Date de réception préfecture : 08/12/2020

-----

## DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAIN

### Séance du 28 novembre 2020

Le samedi 28 novembre 2020, le Comité syndical du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni à 9h30, sur la convocation qui a été adressée le 19 novembre par la Présidente du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Nombre de membres composant le Comité syndical : 158 correspondant à : 258 voix

Nombre de membres présents ou représentés : 107      Nombre de voix : 187

Secrétaire de Séance : Benoit BARANGER

### Programmation régionale 2021

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L1612-1 ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu les statuts du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine en vigueur ;

Vu la Charte 2008-2023 en vigueur ;

Vu le projet de contrat de Parc de la région Pays de la Loire 2021-2023,

Résultat du vote :

- Nombres de voix pour : 151
- Nombre de voix contre : 0
- Nombre d'abstentions : 2

Les membres du Comité syndical, à la majorité :

- ✓ approuvent le projet de programmation 2021 ci-après qui sera présenté aux Régions au titre des prochains Contrats de Parc 2021-2023 ;
- ✓ autorisent la Présidente à effectuer toutes les démarches y afférent ;

PROGRAMME D'ACTIONS EXERCICE 2021 : FONCTIONNEMENT

<i>Intitulé de l'opération</i>	DEPENSES			RECETTES			PNR
	<i>Montant de l'opération</i>	<i>Région Centre Val de Loire</i>	<i>Région Pays de la Loire</i>	<i>Autres financements</i>			
Carnets de découvertes	16 018		12 035		3 983		
Education au territoire	38 000	8 400	29 600				
Maison du Parc	17 732	3 515	14 217				
Marque Parc	5 279	2 639	2 640				
Mobilisation et implication citoyennes	39 888	9 298	12 916	17 674			
Accompagnement des énergies renouvelables et tiers-lieux de transition	28 552	8 566	19 986				
Ateliers inter-écoles du CSP	22 780	6 834	15 946				
Promotion du Guide des plantations	14 105		11 284		2 821		
Expérimentation d'un recensement participatif du patrimoine bâti	38 620	6 255	20 779	11 586			
Inventaires avifaune	18 129	6 921	11 208				
Poste TEN 2021	36 725		11 017	22 035	3 673		
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>275 828</b>	<b>52 428</b>	<b>161 628</b>	<b>51 295</b>	<b>10 477</b>		

PROGRAMME D' ACTIONS EXERCICE 2021 : INVESTISSEMENT

<i>Intitulé de l'opération</i>	DEPENSES			RECETTES			PNR
	<i>Montant de l'opération</i>	<i>Région Centre Val de Loire</i>	<i>Région Pays de la Loire</i>	<i>Autres financements</i>			
Développement site Internet	9 000	3 600	5 400				
Mobilisation et implication citoyennes	4 400		3 520				880
Achat d'un véhicule léger et d'un véhicule utilitaire électriques + borne	47 297	20 094	27 203				
Sécurisation et équipement	17 392	8 500	8 892				
Equipement et infrastructures numériques	43 800	16 000	27 800				
Maison du Parc	29 900	11 960	17 940				
Achat de barres d'effarouchement	6 600	3 250	3 350				
<b>Sous-total Investissement PNR Maître d'ouvrage</b>	<b>158 389</b>	<b>63 404</b>	<b>94 105</b>	<b>0</b>			<b>880</b>
Valorisation Blaison-Saint Sulpice	24 870		14 922	9 948			
Refonte sentier d'interprétation de Benais	19 049	15 239		3 810			
<b>Sous total investissement autres maîtres d'ouvrage</b>	<b>43 919</b>	<b>15 239</b>	<b>14 922</b>	<b>13 758</b>			<b>0</b>
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>202 308</b>	<b>78 643</b>	<b>109 027</b>	<b>13 758</b>			<b>880</b>

✓ disent que les crédits en résultant sont inscrits au Budget.

Pour extrait certifié conforme.



La Présidente,

  
Sophie TUBIANA

Certifié exécutoire par le Président  
Compte-tenu de la transmission en  
Sous-préfecture et de la publication  
Le

**07 DEC. 2020**

-----

## DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAIN

### Séance du 28 novembre 2020

Le samedi 28 novembre 2020, le Comité syndical du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni à 9h30, sur la convocation qui a été adressée le 19 novembre par la Présidente du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Nombre de membres composant le Comité syndical : 158 correspondant à : 258 voix

Nombre de membres présents ou représentés : 107          Nombre de voix : 187

Secrétaire de Séance : Benoit BARANGER

### Engagement des dépenses d'investissement avant le vote du budget

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L1612-1 ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu les statuts du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine en vigueur ;

Vu la Charte 2008-2023 en vigueur ;

Considérant que *« jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »* ;

Considérant que la délibération prise en application de cet article doit impérativement préciser le montant et l'affectation des crédits que l'exécutif est autorisé à mandater ;

Considérant que cette disposition permet aux collectivités territoriales d'engager budgétairement de nouvelles dépenses d'investissement au titre d'un exercice considéré, et de passer de nouveaux actes de commande publique avant le vote du budget ;

Considérant que les crédits engagés, par anticipation suivant cette procédure, sont inscrits au budget lors de son adoption ;

Résultat du vote :

- Nombres de voix pour : 152
- Nombre de voix contre : 0
- Nombre d'abstentions : 0

-----  
Les membres du Comité syndical, à la majorité :

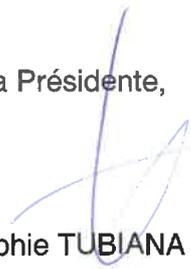
- ✓ décident d'autoriser la Présidente à engager, mandater et liquider des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent comme suit :

Article	Intitulé	Crédits inscrits en 2020	Autorisation 2021
2031	Frais d'études	119 522,27	29 880,00
2032	Frais de recherche et de développement	29 244,00	7 311,00
2051	Concessions et droits similaires	19 853,00	4 963,00
21318	Autres bâtiments publics	23 757,63	5 939,00
2135	Installations générales, agencements, aménagement des constructions	12 500,00	3 125,00
2145	Construction sur sol d'autrui installation générales et agencement	12 500,00	3 125,00
21568	Autres matériels et outillage d'incendie et de défense civile	900,00	225,00
2158	Autres installations, matériels et outillages techniques	2 600,00	650,00
21731	Bâtiments publics	13 000,00	3 250,00
2182	Matériel de transport	25 000,00	6 250,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	20 190,00	5 047,00
2184	Mobilier	10 348,00	2 587,00
2188	Autres immobilisations corporelles	42 960,19	10 740,00

- ✓ autorisent le Président à signer tous les actes y afférent.

Pour extrait certifié conforme.

La Présidente,



Sophie TUBIANA

Certifié exécutoire par le Président  
Compte-tenu de la transmission en  
Sous-préfecture et de la publication  
Le

07 DEC. 2020

-----

## DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAIN

### Séance du 28 novembre 2020

Le samedi 28 novembre 2020, le Comité syndical du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni à 9h30, sur la convocation de la Présidente du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Nombre de membres composant le Comité syndical : 158 correspondant à : 258 voix

Nombre de membres présents ou représentés : 107      Nombre de voix : 187

Secrétaire de Séance : Benoit BARANGER

### Modification du tableau des effectifs

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement,

Vu la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les statuts du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine en vigueur,

Vu la Charte 2008-2023 en vigueur,

Considérant qu'en raison du projet d'extension du périmètre Natura 2000 au Thouet et au coteau saumurois, le Parc souhaite poursuivre et finaliser la mission de cartographie des habitats du site Natura 2000 Loire ;

Considérant que malgré deux publicités successives de l'offre d'emploi, il n'a pas été possible de recruter une personne ayant les compétences sur l'année 2020 ;

Considérant qu'il est dès lors proposé l'ouverture d'un poste dédié pour une durée de 9 mois à compter du 1<sup>er</sup> mars 2021 ;

Considérant que la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages a fixé l'objectif de mettre fin à la perte nette de biodiversité ;

Considérant que pour atteindre cet objectif, le Plan biodiversité a élaboré un dispositif d'engagement nommé « Territoires engagés pour la nature ».

Considérant que dans ce cadre, les collectivités doivent formaliser un plan d'actions sur trois ans qui s'intègre dans tous les domaines de compétences de celles-ci.

Considérant que le syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine a mobilisé en 2020 ses intercommunalités et plus particulièrement certaines d'entre elles dont les communes membres souhaitaient bénéficier du dispositif régional Contrat Nature 2050 (outil opérationnel du TEN) ;

Considérant que la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire et ses territoires ont arrêté un projet en aout et ce dernier a fait l'objet d'une validation ;

-----  
Considérant que ce projet prévoit le financement d'un poste pour l'animation générale sur 3 ans ;

Considérant que ce poste sera financé à hauteur de 30% au titre du Contrat Nature et 50% par le FEDER;

Considérant qu'il a été convenu que le Parc de par son expérience et sa forte implication sur la mise en œuvre opérationnelle du programme d'actions porterait ce poste ;

Considérant que la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire soutiendrait elle aussi à hauteur de 10% ce poste ; il est ainsi envisagé la création d'un emploi non permanent sous forme de contrat de projet répondant aux missions suivantes sur 3 ans :

Considérant que le Parc est identifié comme structure partenaire du programme LIFE CROAA (Control stRategies Of Alien invasive Amphibians in France) retenu en juin 2016 par l'Union européenne et porté et coordonné par la société d'herpétologie française ;

Considérant que le programme LIFE CROAA finance 156 jours de travail d'un technicien qui serait spécialement recruté pour exercer les missions répondant aux objectifs suivis ;

Considérant le solde de jours de terrains restant à engager et du budget qui était prévu pour l'action en 2019 a été sous-consommée, il est proposé de recruter de nouveau technicien de catégorie B de la filière technique à partir du 1er mars 2021 et ce pour une durée de 190 jours,

En 2021, il est proposé d'ouvrir un poste pour une durée de 190 jours à compter de 1er mars 2021.

Résultat du vote :

- Nombres de voix pour : 149
- Nombre de voix contre : 1
- Nombre d'abstentions : 0

Les membres du Comité syndical, à la majorité :

- ✓ approuvent l'ouverture d'un poste de chargé de mission « Inventaire des habitats naturels des coteau de Loire » à temps complet pour accroissement temporaire d'activités pour une durée de 9 mois sur le grade d'ingénieur à compter du 1er mars 2021;
- ✓ approuvent l'ouverture d'un poste de technicien Life pour accroissement temporaire d'activités à temps complet pour une durée de 190 jours sur le grade de technicien à compter du 1er mars 2021;
- ✓ approuvent l'ouverture d'un poste d'animateur du programme Territoire Engagé pour la Nature (TEN) à temps complet en contrat de projet pour une durée de trois ans sur le grade d'ingénieur;

- 
- ✓ autorisent la Présidente à mettre en œuvre l'ensemble des procédures nécessaires aux différents recrutements et notamment les démarches avec le prescripteur pour le recrutement dans le cadre du dispositif « parcours emploi compétences »;
  - ✓ disent que les crédits seront inscrits au Budget au chapitre 012.

Pour extrait certifié conforme.



La Présidente,

Sophie TUBIANA

Certifié exécutoire par le Président  
Compte-tenu de la transmission en  
Sous-préfecture et de la publication  
Le

07 DEC. 2020